

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Présents : M.M. DIMON, ALMERGE, ROUDIERE, RICARD, Mmes BONSIRVEN, GIBERT, DONS, MARTY, OLIVERES, SERIEYS.

Procurations : Mme BIDOIS a donné procuration à Mme GIBERT. Mme MAGNIER a donné procuration à Mme BONSIRVEN.

Absents excusés : Mme MARTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-5 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Sylvie GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 RESILIATION ABONNEMENT UNCCAS

Monsieur Jacques DIMON Maire, informe le Conseil d'Administration qu'il serait souhaitable de résilier l'abonnement UNCCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **DECIDE** à la demande du Président du CCAS de résilier l'abonnement UNCCAS.

Résultat de vote : Vote : Pour : **12** - Contre : **0** - Abstention : **0**

2 OCTROI D'UN LIVRET D'EPARGNE A LA NAISSANCE D'UN ENFANT

Monsieur Jacques DIMON, Maire expose au Conseil d'Administration, qu'il serait souhaitable d'instituer pour chaque naissance, dont les familles résident sur la Commune, la délivrance d'un livret d'épargne d'un montant de **60 euros**.

En pratique, la somme de **60 euros** sera virée sur le compte des Familles.

Le Conseil d'Administration, **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer la somme de **60 euros** pour chaque naissance.

Résultat de vote : Vote : Pour : **12** - Contre : **0** - Abstention : **0**

3 AIDE FINANCIERE : OCTROI BOURSE ENTREE SIXIEME

Monsieur le Maire expose au Conseil d'Administration du Bureau d'Aide Sociale qu'il serait souhaitable lors de la rentrée scolaire **2025/2026** d'octroyer une bourse municipale d'entrée en sixième aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à **800 euros**.

Cette bourse sera d'un montant de **90 euros**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, les membres présents prennent acte de ces déclarations.

Résultat de vote : Vote : Pour : **12** - Contre : **0** - Abstention : **0**

4 – EPRD EHPAD 2025

Après avoir présenté le cadre complet de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2025 suite aux propositions budgétaires du Conseil Départemental et des dépenses prévisionnelles sur la section soin car l'Agence Régionale de Santé n'a pas encore transmis la dotation allouée, le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer. L'assemblée après en avoir délibéré, approuve l'EPRD 2025.

Vote : **Pour : 12**
Contre : 0
Abstention : 0

5 – Budget FAM 2025

Non abordé et délibéré lors du Conseil d'Administration.

6 – DM Investissements FAM 2025

À la suite de l'achat d'un nouveau système d'appels malades comme l'ancien était obsolète, il convient d'augmenter les investissements

Vote : **Pour : 12**
Contre : 0
Abstention : 0

7 – DM Liste d'admission en non-valeur EHPAD

Le Président du CCAS expose à l'assemblée que certaines créances de l'EHPAD « Les Romarins » n'ont pu être recouvrées, malgré les relances et procédures engagées, et sont désormais considérées comme irrécouvrables. Par conséquent, il convient d'admettre en non-valeur les titres et recettes considérés comme irrécouvrables.

Vote : **Pour : 12**
Contre : 0
Abstention : 0

8 – DM Liste d'admission en non-valeur FAM

Le Président du CCAS expose à l'assemblée que certaines créances du FAM-PHMV « Les Romarins » n'ont pu être recouvrées, malgré les relances et procédures engagées, et sont désormais considérées comme irrécouvrables. Par conséquent, il convient d'admettre en non-valeur les titres et recettes considérés comme irrécouvrables.

Vote : **Pour : 12**

Contre : 0

Abstention : 0

9 – Délibération CDI par reconduction express après 6 ans CDD à l'article 332-8 (aide - soignant)

Il convient de renouveler par reconduction express à la suite de 6 années de CDD d'un aide-soignant de classe normale (aide-soignant) pour un contrat à durée indéterminée à compter du 08/07/2025

Vote : **Pour : 13**

Contre : 0

Abstention : 0

10 – Délibération Création d'un emploi permanent contractuel (aide-soignant)

Pour le bon fonctionnement du service il convient de recruter un aide-soignant de classe normale (aide-soignant) pour une durée d'un an à compter du 01/08/2025 sous réserve du recrutement d'un agent statutaire avec un profil adapté, à la suite d'une fin de contrat sur emploi permanent,

Vote : **Pour : 12**

Contre : 0

Abstention : 0

11 – Création d'un emploi permanent contractuel (agent service polyvalent)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de recruter un agent social (agent de service polyvalent) pour une durée maximale de 2 ans à compter du 01/08/2025, compte tenu de la recherche infructueuse de candidats fonctionnaires titulaires.

Vote : **Pour : 12**

Contre : 0

Abstention : 0

12 – Création d'un emploi permanent contractuel (accompagnant éducatif et social)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services et à la suite d'une mise en disponibilité d'un agent pour convenances personnelles, il convient de recruter un auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe (accompagnant éducatif et social) pour une période d'un an maximum à compter du 01/08/2025.

Vote : **Pour : 12**

Contre : 0

Abstention : 0

13 – Création d'un emploi non permanent (agent de service polyvalent)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services en raison de la mise en congé annuel des agents de la collectivité pendant la saison estivale, il convient de recruter un agent social (agent de service polyvalent) sur un emploi non permanent pour une période de 2 mois à compter du 01/07/2025.

Vote : **Pour : 12**

Contre : 0

Abstention : 0

14 – Mise à jour du tableau des effectifs

Suite aux renouvellements et recrutements de plusieurs agents ainsi qu'à l'autorisation de l'ouverture d'un poste supplémentaire d'adjoint administratif territorial et à la démission du médecin coordonnateur, il convient de mettre à jour le tableau des emplois au 01/07/2025.

Vote : **Pour : 12**

Contre : 0

Abstention : 0

15 – Délibération instaurant le RIFSEEP – part IFSE Régie

Afin de tenir compte des sujétions induites par la fonction de régisseur dont la responsabilité personnelle et pécuniaire peut être mise en jeu à raison du paiement des dépenses ou de l'encaissement des recettes dont il est chargé, il conviendrait de délibérer pour créer une part spécifique de l'IFSE dénommée « IFSE Régie ».

Cette part est en fin d'année civile dans le respect des plafonds réglementaires.

Vote : **Pour : 12**

Contre : 0

Abstention : 0

16 – Création d'un emploi permanent contractuel (accompagnant social éducatif)

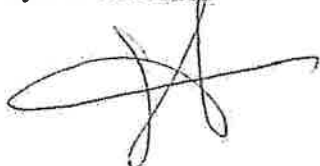
Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de renouveler un auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe (accompagnant éducatif et social) pour une période de 3 ans à compter du 01/09/2025.

Vote : **Pour : 12**

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sylvie GIBERT



Le Président du CCAS,
Jacques DIMON

